CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PRESTATION — AUDIT DE SÛRETÉ

SARL BRUNEAU PROTECTION — 35 bis rue des Prés, 27950 Saint-Marcel
SIRET 907 831 531 00021 — TVA FR94907831531
Assurance RC professionnelle et décennale : Allianz Solution BTP

1. OBJET
L'audit de sûreté est une mission d'analyse et de conseil. Il établit, à la date des visites, un état des lieux des dispositions physiques, techniques et organisationnelles de sûreté des sites désignés au devis, identifie les vulnérabilités observées, apprécie les risques pour les personnes et les locaux et formule des préconisations hiérarchisées.
Sauf mention expresse au devis, la mission ne comprend ni fourniture, ni installation, ni étude d'exécution, ni vérification réglementaire (sécurité incendie, accessibilité, solidité des ouvrages, essais de résistance des protections).

2. NATURE DE L'ENGAGEMENT
Bruneau Protection est tenue d'une obligation de moyens. Ses conclusions reposent sur les constats faits lors des visites, aux dates et horaires convenus, et sur les informations et documents communiqués par le client.
L'audit ne constitue ni une garantie de l'absence d'incident, d'intrusion ou d'agression, ni une certification, ni un contrôle de conformité.

3. ENGAGEMENTS DU CLIENT
Le client désigne un interlocuteur, transmet les plans, documents et informations utiles (incidents signalés, organisation, projets de travaux) et assure l'accès aux locaux, y compris aux zones réservées et techniques, aux dates convenues.
Il informe ses équipes, et le cas échéant leurs représentants, de la tenue de l'audit et des échanges prévus avec les agents. Une information inexacte ou omise peut affecter les conclusions.

4. VISITES – REPORT
Les dates de visite sont fixées d'un commun accord. Une visite annulée ou rendue impossible du fait du client moins de 48 heures ouvrées avant la date prévue peut donner lieu à la facturation des frais engagés.
Les photographies, relevés et mesures sont réalisés pour les seuls besoins de la mission ; les personnes n'y sont pas identifiées, autant que possible.

5. RAPPORT – REMISE – RESTITUTION
Le rapport est remis sous forme numérique (PDF) dans le délai prévu au devis ou, à défaut, convenu entre les parties. Il peut être mis à disposition par un lien sécurisé, personnel, protégé par un code d'accès transmis par un autre canal et limité dans le temps (30 jours sauf accord contraire). Les consultations et téléchargements sont enregistrés (date, heure, appareil, pages consultées) pour assurer la traçabilité de la remise.
Le client fait part de ses observations dans les 15 jours suivant la remise ; une version corrigée est établie si nécessaire. Une restitution orale a lieu lorsque le devis la prévoit.

6. CONFIDENTIALITÉ
Le rapport, les plans, photographies et constats décrivent des vulnérabilités : ils sont strictement confidentiels. Bruneau Protection ne les communique à aucun tiers sans l'accord écrit du client, sauf obligation légale. Le client en limite la diffusion aux personnes qui en ont l'usage.

7. USAGE DU RAPPORT – INDÉPENDANCE
Après paiement intégral, le client utilise librement le rapport pour ses besoins internes, notamment pour consulter des entreprises en vue de la mise en œuvre des préconisations. La méthode, les grilles d'analyse et les outils de Bruneau Protection restent sa propriété.
Les préconisations sont formulées sans marque ni solution commerciale prédéterminée. Le client reste libre de confier leur réalisation à l'entreprise de son choix ; une proposition de Bruneau Protection fait, à sa demande, l'objet d'un devis distinct.

8. VALIDITÉ DANS LE TEMPS
Les constats valent à la date des visites. Toute modification des locaux, des effectifs, des usages, de l'organisation ou du contexte (incidents, travaux) peut rendre nécessaire une mise à jour de l'audit.

9. DONNÉES PERSONNELLES – CONSERVATION
Les propos recueillis auprès des agents sont restitués sans nom. Les données de la mission (saisies, photographies, rapport) sont conservées pour la durée nécessaire au suivi de la relation et aux obligations légales. Le fichier mis à disposition par lien est supprimé de l'espace de téléchargement à l'expiration du lien.